

ÉDITORIAL

Avec l'USRAF CGT, mettre en échec les détrousseurs !

La « réforme » Macron des retraites se déploie, révélant toute sa turpitude.

À peine le premier forfait accompli avec la "loi retraites", le "Ministre" Dussopt entend faire main basse sur l'argent de l'AGIRC ARRCO, mettant en péril le système de retraites par répartition.

Le même reproche aux "partenaires sociaux" de "créer des dépenses nouvelles" alors que les 4,9 % au 1^{er} novembre ne sont qu'un ajustement insuffisant au regard de l'inflation et des pertes cumulées des pensions de retraites.

Alors que le rattrapage de 5 % au 1^{er} janvier 2024 est lui aussi loin de compenser les pertes cumulées, des voix "bien intentionnées" crient au scandale au motif que certains retraités ont une pension supérieure au salaire de salariés débutants.

Le droit à la retraite a été gagné et financé par les salariés de toutes catégories pour maintenir un niveau de ressources au niveau de ce qu'il était avant le départ en retraite.

Cela concerne tout le monde, à commencer par les actifs qu'on essaie d'habituer à l'idée qu'ils auront une retraite de misère pour mieux canaliser

leurs cotisations vers des fonds de pension aux garanties aléatoires de type Blackrock.

En cas de ralentissement de l'économie, les retraités (qui entrent dans la catégorie de "ceux qui ne sont rien") veraient leurs pensions dévalorisées.

Pour contester la mise à niveau des retraites, quelques valets du Capital commentent dans Le Point une tribune émettant l'idée que les retraités seraient favorisés au détriment des actifs.

Selon l'analyse du "Groupe des 9"* , c'est 10 % au minimum qu'il faudrait pour une simple remise à niveau des pensions au regard de la hausse des prix.

Décidées à défendre nos droits, les 9 organisations syndicales de retraités se sont réunies le 23 septembre et ont décidé d'appeler les retraités-es à manifester partout sur le territoire le 24 octobre prochain.

L'attaque contre les retraites est d'envergure !

À nous de la contrecarrer.

Yvon Touil

* CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR FP, Ensemble



Pension de retraite : le compte n'y est toujours pas



Le candidat Macron s'était engagé à « protéger le pouvoir d'achat des retraités ». Il n'a cessé depuis de réduire.

Les hausses de prix dont notamment ceux de l'alimentation (1er poste des ménages) et de l'énergie dont les carburants s'envolent. Ce sont autant de ponctions insupportables qui sont venues surcharger les budgets des familles.

La courbe ci-contre, Évolution des pensions et des prix à la consommation de 2018 à sept 2023 montrent bien le décalage entre les faibles revalorisations des pensions et l'indice INSEE.

Nous devons revenir à une indexation des pensions sur l'indice des prix : « l'échelle mobile ».

Il faudrait au minimum un rattrapage de 15 % plus une prime de perte en masse de 9000 € pour compenser la

perte de pouvoir d'achat sur 6 ans. La proposition de 5,2 % est certes bonne à prendre mais le compte n'y est toujours pas.

D'autre part, Depuis le 1^{er} septembre des négociations ont commencé concernant les retraites complémentaires AGIRC-ARCCO. Il y a un pactole de plusieurs milliards d'euros qui fait rêver le gouvernement.

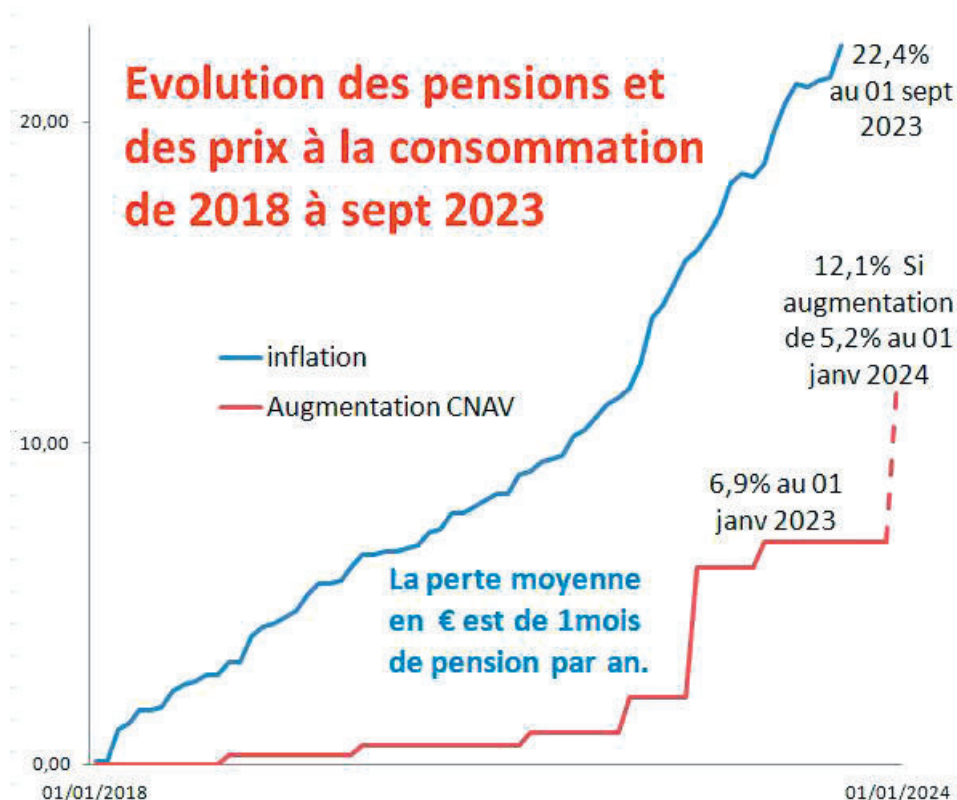
La bataille du pouvoir d'achat des retraités est plus que d'actualité.

La C.E.S. (Confédération Européenne des Syndicats) appelle à une journée revendicative européenne le 13 octobre avec pour nous en France un appel unitaire, sur cette question de pouvoir d'achat qui se pose partout en Europe.

L'UCR avec les autres organisations lance une pétition à cette rentrée. Il faut s'en emparer comme support pour aller au contact... et se projeter pour une action spécifique Retraités-es le 24 octobre.

Christian Bourdet

Membre de la Commission Exécutive de l'USRAF CGT





Mi-février 1997, les sexagénaires d'Air Inter passent à l'action

Parmi les 10600 salariés Air Inter qui seront transférés à Air France au 1^{er} avril 1997, il y a environ une soixantaine de sexagénaires. Les effectifs ont été diminués par des FNE.

Regardons ces sexagénaires IT à l'échauffement

Annick Godet-la-Loi et Betty Jarrin sont secrétaires à la Direction du Matériel au Hangar n°6. Elles prennent contact avec moi, et se demandent à quelle sauce on sera mangés, car il y a le statut d'Air France. On décide de prendre rendez-vous avec l'Inspectrice du Travail dans la zone Fret de l'aéroport d'Orly.

Le statut prévoit, en son article 23, un départ en retraite à 60 ans. D'après cet article, le personnel au sol ne poursuit son activité qu'avec l'accord de la direction générale. Jusqu'en 1993, date à laquelle une brèche est ouverte dans le statut, il existait à Air France une possibilité de partir à 57 ans, à condition qu'un nombre suffisant de trimestres soit validés. Le dernier que j'ai vu partir dans ces conditions, c'est Emile Bertuit, durablement administrateur, né en 1933.

Or le personnel d'Air Inter relève du code du travail, de la convention collective du transport aérien, et de l'accord d'entreprise; il peut prendre la retraite à partir de 60 ans, ce qui est un droit, non une obligation. La retraite à 60 ans, selon l'ordonnance du gouvernement Mauroy de 1982, a été acquise après des années de luttes, de manifestations, dans les années 1960-70.

À l'Inspection du Travail: Cette rencontre a lieu le 12 février en fin d'après-midi. L'Inspectrice le confirme: l'accord d'entreprise d'Air Inter prévaut sur le statut d'Air France, et donc pour nous sur l'article 23.

Les 9 mois avant la location-gérance

Mi 1996 la fusion Air France-Air Inter est annoncée. Lors d'une réunion de l'Union Fédérale Maîtrise et Cadres à Montreuil, l'Ugict Air Inter propose une coordination des 2 syndicats Ugict AF-IT; nous aurons 6 mois pour travailler à préparer notre avenir proche. Peu de temps après, le décès brutal de Raymond Kerboriou intervient; Raymond était secrétaire général du Sictam-Air France.

Mais que font encore à l'entreprise ces sexagénaires qui ont tous leurs trimestres?

Une partie de ces sexagénaires d'Air Inter n'a pas ses trimestres. Ce sont principalement des femmes; elles veulent continuer leur travail à Air France. Veulent-elles partir en FNE? Quelques-unes sont parties. Une ancienne hôtesse de l'air d'UTA voulait bien partir, mais on lui refusait les billets d'avion à tarifs réduits (GP); la Direction limitait ses droits à la seule ancienneté Air Inter. J'ai demandé à Willy, administrateur salarié, d'intervenir; le problème a été réglé.

La trentaine qui reste ne semble pas pressée de demander la retraite. Quelle mouche les a donc piqués? Ces sexagénaires ont vu partir des centaines de leurs collègues en FNE (Fonds National de l'Emploi); une sorte de licenciement consenti dans un plan que l'entreprise passe avec l'État. Beaucoup de collègues avec une importante ancienneté partent avec 2 ans de salaires, somme sans cotisation ni fiscalité, et perçoivent alors le chômage jusqu'à la retraite, le cas échéant jusqu'à 65 ans. Ça fait rêver plus d'un sexagénaire; or ceux-ci sont hors cadre du plan.





Personnellement il me manque quelques trimestres, du travail dans l'agricole qui n'a pas été validé. Un cadre de la DM a travaillé en Algérie avant l'indépendance, et se trouve dans le même cas de figure. Pour ceux qui ont leurs trimestres le temps passe; la partie va se jouer, si partie il y a, dans les tout prochains mois.

Les sexagénaires ouvrent le printemps de leur retraite; nos assemblées du lundi se tiendront durant 5 mois.

Dès le lundi 17 février, c'est parti: tous les lundis à 10 heures nous avons une rencontre, souvent de plus d'une heure, au Hangar N6; on y sera en moyenne entre 12 et 15, et on ira déjeuner ensemble ensuite. Nous sommes sexagénaires, nous ne sommes pas débordés de travail. Il y en a du N6, d'Orly Ouest, Hôtellerie et trafic. On aura des appels de Marseille, Bordeaux.

Le 18 on rencontre Rozen. On le voit venir avec son idée fixe au milieu de la figure; il veut nous faire signer une demande de départ de l'entreprise. Pas question! On ne marche pas.

*Patience et longueur de temps font plus que force
ni que rage, Lafontaine*

L'important d'abord c'est de se parler, de s'écouter, de faire mûrir et évoluer une conscience claire de cette situation inédite. Il faudra beaucoup de temps, mais ça décante.

Ces sexagénaires ne sont pas aussi prompts que cela à passer à l'action! Et il y a autre chose: nous n'avons pas d'expérience d'activité revendicative commune. Enfin nous sommes en dehors des cadres habituels, anciens d'Air Inter, peu occupés pour certains d'entre nous. Il va falloir quelques semaines pour que ça prenne tournure!

Après Rozen, c'est Véron! Le 10 mars on écrit à Véron, directeur général d'Air France, qui va s'empresse de ne pas nous répondre. Je lui fais une belle lettre sous en-tête UGICT Air Inter. De passage à Roissy quelques semaines plus tard, je parviens jusqu'au bureau de ses secrétaires; il entre à ce moment-là. Croyez-vous qu'il est venu me serrer la main en me disant qu'il est heureux de faire ma connaissance? Je lui dis que je venais chercher la réponse à notre lettre; il n'en avait même pas pris connaissance. Je me dis à moi-même: pépère, on va te réveiller.

Les 3 derniers jours d'Air Inter, Orly-Ouest est en grève!

Ce week-end des 29, 30 et 31 mars, c'est la grève à Orly-Ouest; le Passage et la Piste ont arrêté le travail. La direction doit négocier! Rozen, DRH, et Pallen, son bras droit cèdent 8 points d'indice, sans doute avec l'accord de leur nouveau chef d'Air France!

Dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 1997, un clic de souris va basculer quelque 10 600 salariés d'Air Inter sur les fichiers d'Air France.

Nous entrons dans le statut au 1^{er} avril, nous empoignons nos 8 points! Air Inter est en location-gérance (UTA, hormis la direction industrielle, avait été mise dans cette situation en 1992).

Note Location gérance: Dans un article du journal L'Humanité, en date du 17 août dernier, Cyprien Boganda traite des bénéfices engrangés par les entreprises du Cac 40 au 1^{er} semestre 2023. Il titre, concernant l'entreprise Carrefour: « Carrefour écrase les coûts, pas les prix. Entre 2018 et 2023, plus de 30 000 salariés ont été éjectés hors du groupe, en bonne partie par le passage des hypers en location-gérance ».

Quelques primes sont intégrées dans notre salaire mensuel, par exemple celle que nous avons gagnée par la grève de l'été 1990, cela pour tous ceux qui sont fusionnés. Du salaire c'est quand même mieux, ça évolue dans le temps, ça entre dans le prix du point, ce qui est important pour les heures majorées.

Tous ceux qui continuent à travailler, dont aussi une partie des salariés d'Air France, auront à faire face à des changements dans les lieux de travail, à la perte de son poste de travail, à des réorganisations. Dans quelle mesure ils ont eu écho de notre lutte?

Sexagénaires, nous continuons nos réunions du lundi; c'était important de faire le point très concrètement. Chacun et chacune disait comment il voyait la situation; puis on réfléchissait à l'initiative qu'on pourrait prendre. Je m'en tiendrai à ceci: l'initiative principale que nous avons prise.

Nous nous sommes invités un jour de séance au CE Air Inter, CE dès lors chargé uniquement de gérer le patrimoine. Nous étions 13 dont plusieurs cadres que nous n'avions jamais vus dans une mobilisation, comme Bévalot ou Marchebout!

Deux secrétaires me sont tombées dessus à l'entrée de la salle pour nous empêcher d'entrer. J'ai proposé au président de séance, M. Gayte, que l'assemblée ter-



mine le point de l'ordre du jour en cours; ensuite je ferai une courte intervention devant les élus. Pas de réunion en aparté. J'ai parlé, les élus ont écouté, un peu surpris. Je demandais une seule chose: que nous soyons reçus par la direction d'Air France. M. Gayte s'y est engagé aussitôt.

C'est clair, notre groupe a construit un rapport de force plus favorable.

Nous sommes à Air France avec nos propres droits.

Enfin une 1^{re} rencontre! M. De Craissac, DRH en second d'Air France, nous a reçus le 29 avril à Orly; il a essayé d'abord de nous faire la leçon. Je lui ai dit qu'on connaissait le statut, l'article 23 par exemple, et expliqué quelle était précisément notre situation. Cet article ne pouvait nous être appliqué.

Jacques Tourtelier a dû s'appuyer sur une étagère; tout s'est écroulé, les livres sont tombés! Cet épisode a fait rire tout le monde. De Craissac est redescendu sur terre, et au final il a suggéré que je l'appelle le lendemain, il me ferait une proposition.

Ce qui fut fait. Je lui ai dit que le lundi 5 mai, après notre rencontre, je lui donnerai la réponse. Or la position quasi unanime de notre groupe a été négative; la proposition était insuffisante.

Nouvelle réunion le 6 mai, proposition en hausse.

Une trentaine de salariés à payer chaque mois, qui ne servent à rien, plus vite on s'en débarrassera mieux ça sera. C'est évident, mais il ne faudrait pas qu'ils nous mettent au tribunal! Telle doit être la réflexion que se fait Air France.

La proposition de Decraissac a été acceptée à une très large majorité. En fonction de l'ancienneté, il est proposé quelque 9 mois de salaire au maximum en plus de la prime de départ à la retraite, le tout défiscalisé. Ça pouvait faire une quinzaine de mois au maximum.

Le 14 mai je me suis rendu à Toulouse prendre part au congrès de l'USRAF. J'apprends dès mon arrivée le décès de Claude Murgot, ancien secrétaire de la section du Centre Industriel de Toulouse. J'y serai élu à la commission exécutive.

À Air Inter on s'est revus le 20 mai et on a fait des réunions jusqu'à la fin juillet. Dans notre nouvelle entreprise, à la veille de notre départ à la retraite, il faut se faire sa place. Nous avons été invités à signer chacun une lettre comme quoi nous ne mettrions pas la com-

pagnie Air France au tribunal. Un exemplaire était rangé précieusement au coffre-fort.

Au total notre action a duré un peu moins de 6 mois. Par la suite nous nous sommes revus quelques fois dans les premières années pour casser une croûte. L'action, ça crée des liens. Et les résultats ça se fête!

Chirac, ayant dissous l'Assemblée, se trouva fort déconvenu quand, le 1^{er} juin, la Gauche fut revenue

La grande majorité des sexagénaires avait quitté l'entreprise à la fin juin; même les quelques-uns qui, se pensant indispensables, étaient persuadés qu'ils resteraient travailler. On entendait dire que notre groupe n'avait aucun intérêt. Au final, ces malins sont partis avec nos résultats.

Les Congrès d'union des 4 syndicats AF-IT qui deviennent 2, se tiennent le 24 juin 1997.

Je veux ici saluer en notre nom à tous, chères lectrices, chers lecteurs, les noms de camarades militants qui ont perdu, pour la plupart la vie, pour l'un d'eux la santé. Ils ont été fortement impliqués dans cette période tourmentée des fusions d'UTA et d'Air Inter, imposées entre 1992 et 1997.

Gilles Blot, jeune assistant de piste à Air Inter, secrétaire général du syndicat, a été élu lors du congrès fédéral de 1996 au bureau de la fédération. Dès les lendemains son état de santé s'est dégradé de façon définitive.

Raymond Kerboriou, cité plus haut.

Claude Murgot, ancien secrétaire du CI Toulouse, a du être emmené aux urgences avant l'ouverture des travaux du congrès de l'USRAF à Toulouse où il est décédé.

Claude Bidard, ancien mécanicien instrument de bord, administrateur CGT à UTA Industries, a opté pour le FNE dans le plan de suppressions d'emplois. Ses obsèques ont eu lieu le 4 septembre 1997 à St-Amand Montrond dans le Cher; il n'avait pas 60 ans.

Quelques mois plus tard, j'ai demandé à Philippe Bonnefous de signer une convention entre la CGT Air France et l'Institut d'histoire sociale du Val de Marne. Les archives de l'UGICT-CGT Air Inter ont été déménagées aux archives départementales à Créteil et restent propriété du syndicat.

Claude Depoil





Des nouvelles de la mutuelle



Tout d'abord, une information très importante pour la santé de notre mutuelle : celle-ci a « les reins solides » puisque nous évoluons avec un taux de 295 % par rapport aux demandes exigées par Solvabilité, cela représente plus d'une année et demie de paiement de prestations d'avance.

Au niveau des cotisations, l'année 2022 s'est clôt (en K€) à 106 869 et au 7 juillet 2023 nous en étions déjà à 110 1487..

Répartis de la manière suivante :

En K€	Réalisé en 2022	Atterrissage 2023 (07/07)
Total cotisations	106 859	110 148
Total collectif	43 863	46 547
Total individuel	62 997	63 601

Cela fait une augmentation de 3,1% sur le total, avec 6,1% pour le collectif et 1,0% sur l'individuel, dont 5,5% AF (38256-40379), -6,6% HOP (2275-22125) et 29,9% Transavia (1544-2005), et pour l'individuel 8,7% pour Alt 300 (2039-2216), 1,3% pour Alt 350 (30291-30674) et -1,2% pour Alt 400 (18373-18152).

La méthode de projection pour 2023 est calculée jusqu'à fin mai avec les cotisations réelles, puis de juin à décembre avec la reprise des hypothèses du budget 2023. Pour ce qui est de la méthode de calcul pour 2024 et suivants, on prend les hypothèses de variations annuelles retenues dans le budget 2023, soit +2,0% de 2024 à 2027.

La structure du fichier de projection ne permet pas de prendre en compte l'impact des mesures salariales en cours d'année. La méthode devrait être revue pour les prochains travaux budgétaires.

Reporté sur les prestations, cela donne :

En K€	Réalisé en 2022	Atterrissage 2023 (07/07)
Total prestations	99 456	102 685
Total collectif	40 912	41 710
Total Individuel	58 544	60 975

Ceci donne une augmentation de 3,2% sur le total, avec 2,0% pour le collectif et 4,2% sur l'individuel, dont 1,7% AF

(35589-36183), -5,7% HOP (2451-2310) et 19,8% pour Transavia (1452-1739) et pour l'individuel 14,8% pour Alt 300 (1777-2041), 4,2% pour Alt 350 (28785-29997- et 1,6% pour Alt 400 (17416-17697).

La méthode de projection pour 2023 a pris en compte le taux d'évolution des prestations constaté à la fin mai 2023/ fin mai 2022.

L'application de ce taux sur la même période de juin à décembre 2023 par rapport à la même période de 2022.

Puis prise en compte du taux moyen de provision pour tardifs des 5 dernières années.

La méthode de projection sur 2024 et suivants se fera en application du taux d'inflation Groupe : de +2,51 en 2024 à +2,21 en 2027

Il conviendra d'appliquer plusieurs méthodes de calcul des prestations et notamment la méthode « chain ladder* » qui n'est appliquée que lors de l'arrêté des comptes en fin d'année.

Au 7 juillet les effectifs de la mutuelle se répartissaient comme tel :

- Collectif : 45 533 ouvrants droit et 92586 personnes protégées.
- Individuels : 35 638 ouvrants droits et 50 397 personnes protégées et 6 762 conjoints de collectifs, 1 522 enfants de collectifs pour un total de 58681 total de personnes protégées.

Nous avons donc un total d'ouvrants droits de 81 171 personnes et 151 267 personnes protégées.

Sinon :

Comme annoncé lors de notre dernier numéro, voici un point sur les évolutions des travaux de la Commission Innovation Produit.

Certains sujets impactant les prestations et les comptes sont en début d'étude :

- Le paiement par les complémentaires santé du ticket modérateur pour les téléconsultations depuis octobre 2022 sur décision gouvernementale.
- Le transfert de charge entre la sécurité Sociale et les complémentaires santé toujours envisagée par le gouvernement.
- Le règlement arbitral qui prévoit une revalorisation de 1,5 € des consultations des médecins secteur 1 et OP-TAM sans concertation véritable avec les représentants des médecins.
- Les négociations entre l'Assurance Maladie et les représentants des kinésithérapeutes et des infirmiers.
- Le possible élargissement du 100 % santé en ajoutant l'orthodontie, les prothèses capillaires dans le cadre d'un cancer ou les véhicules handicapés.





— L'inflation des dépenses de santé estimé à 2,7 % en 2024. Des travaux sont en cours pour répondre aux demandes formulées par le CA et portent sur les sujets suivants :

- Amélioration dans les garanties Alt 350 de la radiologie pour être conforme à la garantie socle AF et avec la loi Évin. Restera le passage de 6 à 8 séances sur deux ans pour les autres médecines.
- Amélioration de 10 points pour le remboursement radiologique pour Alt 400 et la surco-AF. Reste à étudier l'impact du passage de 6 à 8 séances pour le poste « autres médecines ».
- La baisse des cotisations et l'amélioration de la médecine de ville pour pass-santé « hoshi+ville » afin d'arriver à un ratio combiné de 80 %.
- Équilibre économique à étudier pour la gamme Alt uniquement pour les retraités et les conjoints de retraités.

Pour l'instant lors de la réunion de septembre, il est prévu :

- Une projection des comptes de résultats 2023 pour la gamme Alt (300, 350 et 400) sur la base de prestations arrêtées au 31 juillet 2023 avec prise en compte du passage de 6 à 8 séances tous les deux ans sur la médecine douce.
- Point sur les tendances marchés et analyse de l'évolution de la consommation par poste sur Alt 300, 350 et 400.
- Point sur l'historique des augmentations des cotisations sur la gamme Alt.
- Point sur les indexations des cotisations pour 2024 pour les retraités et les conjoints de retraités.
- Point sur pass-santé :
 - Présentation des ratios combinés 2021 «et 2022, solos, duos et famille.
 - Ajout aux scénarii suivants :
 - Scénario avec baisse des cotisations sans augmentation des prestations
 - Scénario avec maintien des cotisations actuelles et augmentation des prestations
 - Analyse du reste à charge.
 - Étude de l'équilibre de la garantie surco AF et point sur le système biseau mis en place.
 - Étude des équilibres économiques Horizon, surco Hop et surco non responsable Transavia.

Je rappelle que la Commission Innovation produit ne travaille QUE pour faire des suggestions avec de nombreuses propositions différentes, l'AG ayant à voter la décision finale proposée par le CA.

Enfin un point très important à savoir sur les mutuelles santé :

Le gouvernement (comme c'est devenue une habitude avec ces vauriens) sont en train d'imposer une dérive inquiétante des dépenses de santé à la charge des adhérents : Le 15 juin dernier, le gouvernement a décidé que dès octobre, les soins bucco-dentaires seraient davantage remboursés par les complémentaires santé plutôt que par la Sécurité Sociale. Cette décision entrainera un transfert de charges de plus de 500 millions d'euros.

Cette décision s'inscrit dans la volonté du gouvernement de réaliser, soi-disant, 10 milliards d'économie d'ici à 2027. Malgré tout il est certain que cette décision ne permettra pas à la Sécurité Sociale de retrouver un équilibre durable et cela nous oblige à nous interroger tant sur la méthode que sur la stratégie et la portée politique de cette action.

Face à l'inflation des dépenses de santé, les pouvoirs publics sont tentés de transférer toujours plus de dépenses aux complémentaires santé, c'est un réflexe budgétaire à court terme qui ne représente pas une politique responsable.

On veut faire croire aux Français que les mutuelles ont des marges de manœuvre élevées alors que tout est imposé par le régulateur pour que les assureurs garantissent leurs engagements face à leurs clients.

Ce désengagement de l'État est tout simplement un transfert de certains soins aux complémentaires (et donc indirectement aux Français) et donc d'une partie de la dette de la Sécurité Sociale. Ce transfert obligerait bien sûr les assureurs à reporter ces frais supplémentaires sur les cotisations de leurs adhérents. Et une nouvelle fois, qui paye ? Nous, les adhérents.

Le gouvernement porte ainsi la responsabilité de l'augmentation des tarifs de manière indirect. Il y a pourtant de vraies réponses à la dette de la Sécurité Sociale, la première étant bien sûr de récupérer toutes les cotisations prévues par la loi de financement au lieu de les inscrire dans d'autres colonnes des dépenses de l'État.

Une autre piste est bien sûr le développement de la prévention ou même la lutte anti-fraude dont sont victimes les assureurs.

Les complémentaires de santé n'ont pas « d'argent magique » et leurs comptes (et donc ceux des Français) restent impactés par la dérive structurelle des dépenses de santé imposée par le gouvernement.

Rémy Levasseur
Élu au CA MNPAF

* La méthode Chain Ladder est une méthode déterministe fréquemment utilisée car facile à mettre en œuvre. Elle s'applique à des triangles de paiements cumulés ou des triangles de charges. L'objectif de cette méthode est l'estimation des montants futurs de la charge totale des sinistres par année de survenance.



Discours d'ouverture à la soirée des 90 ans de la CGT Air France par Laurent Dahyot, Secrétaire Général



Cher-es camarades
bonsoir,

Bienvenue à toutes et
tous à cette soirée de
célébration des 90 ans
de la CGT Air France.

Tout d'abord je veux
rendre hommage à
une de nos camarades
qui va bientôt tirer sa

révérence pour profiter d'une retraite bien méritée, une camarade au caractère bien trempé qui milite au sein de notre syndicat depuis plusieurs décennies, à tel point que je me suis demandé si la CGT Air France ne s'était pas construite autour d'elle; malgré le vide que laissera ton absence chez les actifs, je sais que tu seras toujours derrière ta relève et que tu continueras à militer avec nos retraités CGT.

Je parle bien sûr de notre camarade NICOLES COCLES alias TATA MACHETTE, force et honneur pour toutes ces années de militantisme.

C'est une immense joie, et un immense honneur pour moi, de faire l'ouverture de ce montant d'histoire, mais aussi de convivialité.

Joie, car c'est un vrai plaisir, que de se retrouver ensemble, pour un moment de fraternité syndicale, après toutes les turpitudes qui ont traversé notre syndicat ces dernières années, et qui semblent s'apaiser depuis notre dernier congrès.

Honneur, car en tant que secrétaire général, j'ai la responsabilité et la volonté de faire de ce moment, un temps d'échange entre militants, syndiqués et dirigeants du



syndicat, certes convivial, mais avant tout un moment de conscientisation de notre rôle et de notre responsabilité à chacun, chacune, qui nous est commun : celui de faire grandir et prospérer notre syndicat.

Et cela, non pas pour nous-même, non pas pour la gloire, non pas pour laisser une trace... Mais bien dans le but, l'objectif, de faire du syndicat un outil majeur, d'ampleur, fonctionnant parfaitement et à disposition des salariés qui après nous, auront à leur tour, la responsabilité de combattre le capital dans l'objectif d'obtenir satisfaction sur nos revendications. Un outil d'émancipation pour notre classe, pour se libérer de l'exploitation capitaliste, et faire la transformation sociale revendiquée par la CGT.

Pour nous aider les camarades, et nous guider dans cette ambition immense, mais nécessaire pour les nôtres, il est des moments comme ces 90 ans de la CGT Air France, qui nous permettent de regarder un peu en arrière, dans le passé pour y trouver des sources d'initiatives, des repères, y trouver de la force aussi, car militer n'a jamais été simple. Trouver dans les mots, les discours, les actes, les décisions de nos pairs... Les ressources, pour mieux nous projeter dans le futur, et ce que nous avons à construire, dans la continuité de nos aînés, afin de dresser des perspectives et un horizon.

Afin de préparer un petit peu mon discours, j'ai souhaité me replonger dans une lecture, que je conseille à toutes et tous les militants de la CGT Air France. Il s'agit du livre de notre camarade Alfred Dufour, qui a été secrétaire général du syndicat CGT Air France, de 1933 à 1966. Ces 33 années de responsabilité, à la fonction de secrétaire général, ont fondé la base sociale, encore existante, de l'entreprise. Car oui! Comme pour l'ensemble du pays, la CGT Air France par la détermination et l'opiniâtreté de nos aînés a obtenu les acquis qui ont construit le socle social de la compagnie profitant à l'ensemble des salariés. Mais si cela, est pour parti dû à l'engagement de militant CGT, c'est avant tout, parce qu'ils ont su rendre la CGT Hégémonique dans l'entreprise! La CGT était incontournable! Rien ne pouvait se faire ou se défaire sans elle! Cela pour une raison simple! Ou plutôt deux! Sa force de frappe et sa capacité d'organisation. Force de frappe, car les syndiqués étaient nombreux! Et capacité d'organisation, car les militants étaient pleinement engagés et certainement disciplinés démocratiquement. Ce qui implique que les décisions collectives étaient respectées et mise en œuvre.

Mais je ne voudrais pas donner une image d'Épinal de la



CGT et du militantisme CGT d'antan! Ne faisons pas croire que c'était mieux et plus simple avant! La différence se situe peut-être dans la conviction! Pas celle d'être convaincu de notre idéologie, je pense que chacun et chacune d'entre nous, est convaincu qu'il est nécessaire de transformer la société, et de libérer notre classe de l'exploitation capitaliste qui est nuisible pour les salariés.es, et pour l'avenir de l'humanité. Mais certainement que nos aînés étaient convaincus, eux, qu'il

était possible de gagner face au capital, de le bousculer, de le rabougir, de le renverser!

Cela tient peut-être aux épreuves, qu'ils ont dû traverser durant la guerre et l'occupation. Période, durant laquelle, il fallait sûrement être pétri d'espoir, de certitude, et surtout d'envie de vivre, et de liberté pour résister au quotidien. Cela tient aussi peut-être en partie à la structuration intellectuelle des camarades qui passaient tout, sous la grille de lecture capital/Travail, leur permettant ainsi de révéler aux yeux de toutes et tous, les intentions réelles, cachées derrière les propositions de la direction.

Le camarade Alfred Dufour, a été un des fondateurs de la CGT Air France qui a vu le jour le 23 septembre 1933 dans une salle de la mairie de Levallois-Perret. Le prêt de salle de cette mairie à la CGT indique que les Balkany n'existaient pas encore!

Je tiens à préciser, sinon les camarades Toulousains, vont me tacler, il faut savoir qu'une section syndicale CGT à Air France à Toulouse existait déjà avant la création du syndicat le 23 septembre 1933. C'est précisé en page 11 du livre du camarade Dufour.

Au fil des pages, il est stupéfiant de voir, les divers parallèles, entre les situations d'hier, et d'aujourd'hui. D'abord, j'ai été frappé par un chiffre, il apparaît au début du livre. Il fait état de la syndicalisation à la fin de l'année 1937. À ce moment, il y avait 1 780 syndiqué-es à la CGT Air France! Sois sensiblement le même nombre qu'aujourd'hui. Pour la CGT, le caractère de masse est indissociable de son syndicalisme! Il est nécessaire au rapport de force. Plus nous sommes nombreux, plus nous sommes puissants! Il n'est pas concevable, si nous voulons, et je dis bien si nous voulons, faire un syndicalisme de masse et de classe, pour la satisfaction des besoins immédiats et pour faire la transformation sociale, il n'est pas concevable que 86 ans après nous soyons le même nombre de syndiqués alors que le nombre de salariés de la compagnie a considérablement augmenté.

Certes, on pourra m'objecter qu'il y a eu depuis, des scissions, avec la création d'autre syndicat, que le paysage politique a changé mais tout de même! Il est temps de redevenir un syndicat de masse!

C'est le sens de la campagne de syndicalisation qui a été décidé par la confédération lors du CCN de rentrée, et dont nous nous sommes fait le relais, lors de notre CEN de rentrée du 5 septembre dernier. La CGT a fait près de 40 000 adhésions supplémentaires depuis le début de l'année, c'est

clairement en rapport avec la lutte contre la réforme des retraites, qu'a menée la CGT. C'est la radicalité de la CGT, son image de combattante, qui ont été appréciées par les salarié-es et qui leur ont donné envie d'en faire partie! Il n'y a pas de raison, que cette réalité n'existe pas chez nous! Chers Camarades! Syndiquez! Syndiquez! Syndiquez encore et toujours, pour plus de conquêtes sociales!!

Au fil des pages du livre, du camarade Alfred Dufour, se déroulent les problématiques rencontrées à l'époque qui sommes toute, sont bien similaires avec celles d'aujourd'hui, toute proportion gardée, bien évidemment!

Problème d'outillage, de procédure, de sécurité, de conditions de travail etc. Choses qui se réglait à l'époque, par des concerts de marteau sur les tôles! Je pense que ça doit parler aux anciens camarades de la DGI!

Dans cet ouvrage, il est beaucoup question de salaire, et on constate que les revendications étaient nombreuses à ce sujet. Les camarades ne se posaient pas la question, de savoir, si leurs revendications étaient « raisonnables » ou pas. Leurs revendications devaient simplement coller aux besoins des salariés, tel est l'ADN de la CGT. Des revendications de 25 % d'augmentation de salaire ou 20 % étaient monnaie courante notamment en 1946 et 1957, en raison d'une inflation galopante qui déjà grignotait les salaires. Et pour ce qui était de l'ordre du « raisonnable », il y avait FO et la direction, dont les méthodes semblent avoir peu évolué! Les remarques déplacées d'un directeur de centre, face aux revendications salariales des camarades durant l'occupation ayant ces mots:

« On vit mieux sous le maréchal que sous Louis XIV! »

Ou encore, l'ancien directeur général Ziegler prétendant, en 1950, que les salariés étaient trop payés, et que la compagnie allait trop mal, pour augmenter les salaires! Pourtant, malgré ces oppositions, malgré les tentatives multiples, des différentes directions, à différentes époques, mais toujours avec les mêmes méthodes véhémentes, et la répression anti-cégétistes, qui s'exerçait avec son lot de sanctions, de mise à pied, de licenciement! Les camarades obtenaient! Non seulement la réintégration des salarié-es, ou arrivait à leur retrouver un emploi, mais aussi, des augmentations de salaire par la grève, comme ces 11 % d'augmentation de salaire gagnées en 1947.

Mais ces combats menés qui aboutissaient à des victoires n'étaient pas dû au hasard ou à une flambée de colère spontanée, non... Bien au contraire! Ces victoires, étaient le fruit d'un travail méticuleux, déterminé, et offensif, permettant d'avoir le rapport de force nécessaire aux victoires. Et pour cela, les camarades travaillaient d'arrache-pied, à faire de notre syndicat CGT Air France un syndicat hégémonique.





Comme le décrit Alfred Dufour dans son livre, du manutentionnaire à l'ingénieur, du navigant au personnel sol, la quasi-totalité du personnel était syndiqué à la CGT! Alors effectivement, dans ces conditions, tout peut devenir plus simple!

Mais la direction n'était pas en reste, malgré la puissance de la CGT! Elle œuvrait quotidiennement avec l'objectif d'affaiblir la CGT, et cela, en ayant l'appui à l'époque, de Force ouvrière notamment.

FO comme la CFDT, aujourd'hui, n'hésitaient pas à s'aligner sur les positions de la direction. Lors de la création du statut des personnels Air France en 1950, FO claironnait à haute voix que si tous les salariés devenaient titulaires alors cela n'était plus un avantage! Une vision hiérarchique du salariat! Ou encore en cette année 1960, où se négociait une prime exceptionnelle obtenue par la grève à l'initiative de la CGT durant laquelle FO et la direction se prononcèrent pour une hiérarchisation de la prime alors que la CGT, elle, l'a souhaitée uniforme! Les PN à cette époque-là, revendiquaient, comme la CGT, une uniformité de la prime! Le parallèle avec l'épisode récent de l'accord de participation/intéressement est saisissant! Les méthodes de la direction ont peu changé pour affaiblir la CGT. Déjà en 1949, la direction avait opéré un découpage électoral pour diminuer l'audience de la CGT au profit de ses partenaires sociaux! Comme on dit, toutes coïncidences avec un temps récent est purement fortuit!

Le recours à la sous-traitance par de l'intérim est massif en 1964 et il est un moyen déjà à l'époque de mener le dumping social et de faire pression sur l'emploi et les salaires!

Et les directions d'entreprise pouvaient comme aujourd'hui compter sur le gouvernement pour les accompagner dans leur volonté de contrer la CGT. C'est ainsi qu'en 1963, une loi, qualifiée d'antigrèves par les camarades, instaurera les préavis de 5 jours pour les appels à la grève, c'était le pendant de la future loi Diard que vous connaissez tous

Vous voyez, en suivant le fil de l'histoire du syndicalisme, qu'il soit national ou dans notre compagnie, nous nous rendons compte qu'en la matière, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme!

Mais l'histoire mes camarades, ce n'est pas sans vouloir offenser nos aînés, ce n'est pas que des anecdotes d'anciens combattants, bien que comme je vous l'ai dit, il faut s'appuyer dessus, mais l'histoire, c'est aussi l'histoire récente, la nôtre! Celle que nous avons déjà construite, nous toutes et tous, ici présent, depuis plus d'une décennie.

Ce sont nos choix, nos combats menés, nos actions qui depuis des années écrivent notre histoire! Et nous avons vécu des moments historiques dans les décennies récentes.

D'abord, il y a, un fait marquant, l'ouverture du capital de la compagnie en 1997. Avec notamment, la volonté de la direction de faire de l'actionnariat salarié. Là aussi, le parallèle avec l'actualité est saisissant! Rappelons tout le danger de l'actionnariat salarié! Être actionnaire salarié, c'est posséder un confetti de l'entreprise et penser que l'on va pouvoir pe-

ser sur les choix stratégiques! Alors que si on est syndiqué et pleinement engagé, nous avons un vrai poids pour changer les choses.

En 2003, il y a eu la transposition du statut vers une convention collective d'entreprise. Cette transposition, les camarades ont essayé de la mener au mieux, et cela a été plutôt pas mal. Mais cependant, en faisant cette transposition, nous étions déjà perdants en tant que salariés!

En 2008, gros conflit sur les salaires avec un engagement fort de nos camarades PNC. La CGT obtient des augmentations, mais surtout une mesure qui est encore présente et reprise par les autres syndicats: « la valeur plancher »!

Puis à partir de la crise financière partie des USA en 2007, nous verrons une succession de plans sociaux, de plans de restructurations, de PSE, de PDV... Il y en aura 7 au total de mémoire, supprimant plus de 20 000 emplois! Et diminuant drastiquement notre activité au profit de TO, notamment!

Puis il y a eu ce sursaut, ce moment où la violence subit par les salarié-es depuis des années avec cette multitude de plans de suppressions d'emploi, s'est retourné contre la direction, le patronat. Ce moment vous le connaissez toutes et tous, il s'agit du 5 octobre 2015, dit l'affaire de la chemise! Je salue solennellement et sincèrement les camarades incriminés à tort et qui ont subi la justice de classe! N'oublions jamais que la violence est toujours l'apanage des puissants, pas de ceux qui luttent contre l'exploitation!

En 2018, une lutte sans précédent a été menée pour les salaires! Cette lutte inédite par son unité, initiée par la CGT et inédite dans sa durée aura permis d'obtenir plus de 4 % d'augmentation des salaires. Cette lutte faisait suite aux propositions méprisantes de la direction d'Air France qui en voulant jouer le rapport de force démocratique avec les salariés, a subi une cuisante défaite en perdant son référendum sur les salaires avec 55 % de rejet!

La CGT AF avait bien sûr mené campagne pour le rejet, et ses 55 % reflètent encore tout le potentiel de lutte existant chez les salariés. Nous devons travailler à le faire émerger.

Enfin et je terminerai là-dessus, après le traumatisme collectif que fût la perte de représentativité, mais qui ne tombait pas du ciel malgré tout, car l'effritement électoral avait commencé en 2001, avec un palier franchi en 2015 où nous étions passé de 1^{er} syndicat à 4^e; depuis notre dernier congrès, nous avons par le travail engagé par chacun et chacune de nos militants et syndiqués réussi l'exploit de redevenir représentatif après seulement un mandat, c'est un fait exceptionnel qui peut vraiment s'applaudir.

Pour autant, l'audience est une chose et il faut la prendre en compte, mais disons le haut et fort, la loi de 2008 est une erreur de la CGT, mais elle peut se comprendre dans le contexte de l'époque où les directions d'entreprise sortaient





du chapeau des syndicats maison pour faire valider des accords régressifs par une seule et simple signature quand bien même, ce syndicat n'avait que deux syndiqués ! Mais l'audience n'est pas le rapport de force par la grève ! Toujours pas de veto dans les instances et seulement du consultatif ! Le combat qui peut renverser la donne, c'est bien celui du nombre, et cela l'histoire nous l'apprend. Mes camarades, nous avons encore du chemin à faire ensemble pour construire une CGT de demain à même de mener des luttes gagnantes, nous sommes sur la bonne voie, j'en suis persuadé. Les

choses ne seront pas simples, elles ne l'ont jamais été. Je vais citer un paragraphe du livre d'Alfred Dufour qui m'a particulièrement marqué : « 30 années parsemées de moments découragements, de déceptions après des efforts mal reconnus, d'explications sans cesse répétées, d'observations parfois difficiles à faire à des camarades de lutte, de mise en garde des élus aux comités d'établissement pour qu'ils restent des représentants des travailleurs et ne tombent pas dans les pièges tendus par les directions paternalistes.

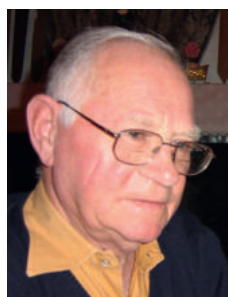
Trente années émaillées aussi de satisfactions, d'actions payantes, de millions arrachés pour les travailleurs, plaisir de constater qu'eux-mêmes sont satisfaits et qu'ils en sont reconnaissants à leur syndicat. »

Ces mots d'Alfred, reflètent encore une réalité d'aujourd'hui. Dans son courrier d'au revoir, il écrivait ses mots : « Si tout cela n'est pas tout ce que nous voudrions, cela tient au fait que nos partenaires sont les représentants d'intérêts opposés à ceux de la classe ouvrière et qu'ils sont forts de nos faiblesses. »

Éradiquons nos faiblesses et nous serons forts des leurs !

Merci mes camarades

VIVE LA CGT ET VIVE LA CGT AF



Notre Camarade et Ami Arsène Le Fur est décédé à l'Hôpital de Carhaix (Finistère) le 11 janvier 2023.

Arsène était né le 17 février 1933, en Bretagne en la commune de Paule dans les Côtes d'Armor, à la ferme-moulin de Kersarc'h, que louait ses parents, des paysans "sans terre", à la bourgeoisie paysanne de l'avant-guerre. Ces parents auront sept enfants, quatre garçons et 3 filles. Ils n'auront que la

force de leurs bras, de leur seul cheval et la charrue araire pour rendre cultivable des terres en friches.

Les idées socialo-communismes de son père ne leurs sera pas favorable, ils seront à plusieurs reprises obligés de laisser leur place à d'autres paysans plus dociles, pour d'autres fermages.

Entre 1933 et 1953, Ils changeront cinq fois de métairie Pour leur retraite avec leurs économies, ils acquerront une petite maison sur un lopin de terre

Entre 1937 et 1953, ils exploiteront un fermage isolé sur une hauteur, surnommé le minez Du en la commune de Tréogan, toujours dans les Côtes d'Armor au lieudit « Loc'h Coucou »

Ici pas de bois de chauffage, que de la tourbe récoltée dans le marais que l'on fait sécher l'été sur la prairie pour pouvoir la brûler l'hiver et se réchauffer.

1940, c'est la période de l'occupation nazie, les soldats allemands installent des baraquements près de la ferme.

Ils sont là pour surveiller l'aviation alliée qui s'apprête à bombarder les villes de Saint-Malo, de Lorient et de Brest.

Aux alentours, la Résistance s'organise pour contrer l'occupant. Son frère aîné sera le porte-étendard du FTPF, de la région de Maël-Carhaix : le bataillon Guy Moquet. Le patriotisme de son frère et les orientations politiques de son père seront un modèle pour Arsène qui le guidera toute sa vie. Il militera au PCF.

Cette cohabitation subie ne sera pas des plus facile. Leur parler breton sera le garant de leur tranquillité. Ici, Arsène ira à l'école laïque « dite du diable », il obtiendra son Cer-

tificat d'Études avec succès, à 11 ans, ses seules études. Arsène travaillera aux travaux de la ferme et des champs jusqu'à son départ au service militaire en 1953. Il sera rappelé en 1955 pour aller à la guerre en Algérie. Caserné à Laval pendant trois mois, les rappelés étaient trop indisciplinés. Ils seront renvoyés dans leur foyer.

À l'occasion d'une sortie aux bals de campagne, il rencontrera sa future épouse Germaine. En 1956, ils décideront d'aller vers d'autres horizons : la Capitale.

Pour première étape, ils déposeront leurs valises « en carton » à la Courneuve en Seine Saint Denis.

Il travaillera, comme ouvrier, chez Motobécane, la fabrique française de bicyclettes et de cyclomoteurs, à Pantin puis à la S.A.T.A.M. une fonderie qui fabrique des pompes à essence, à La Courneuve.

En 1959, un copain lui proposera de postuler à la Compagnie Nationale Air France à Orly.

La même année, exproprié pour la construction des 4000 logements de La Courneuve, il sera relogé avec son épouse et ses quatre enfants en HLM à Paris dans le 14^e, le quartier Plaisance.

Dès ses débuts il se syndiquera à la CGT Air France, militant et délégué du personnel.

Il participera à tous les mouvements sociaux revendicatifs qui marqueront la compagnie Air France durant sa carrière, dont mai 1968 une grève pour l'emploi (vingt-et-un jours de grève) et 1975 pour des revendications non satisfaites à Orly.

En 1974, il sera muté à l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy en France, CDG 1^e camembert.

Il sera assistant avion, manutentionnaire, sous-chef, chef d'équipe au chargement des avions. Sa fierté le 747 Combi et le Concorde. Il finira sa carrière comme formateur.

En 1993 à 60 ans, il prendra sa retraite. Il se posera à Carhaix dans le Finistère, en 1994, le retour au pays de son enfance.

Fidèle à ses convictions, il continuera son parcours de Cégé-tiste auprès de la section Bretagne.

Il était des nôtres.





Augmentation immédiate de 10 % des pensions !

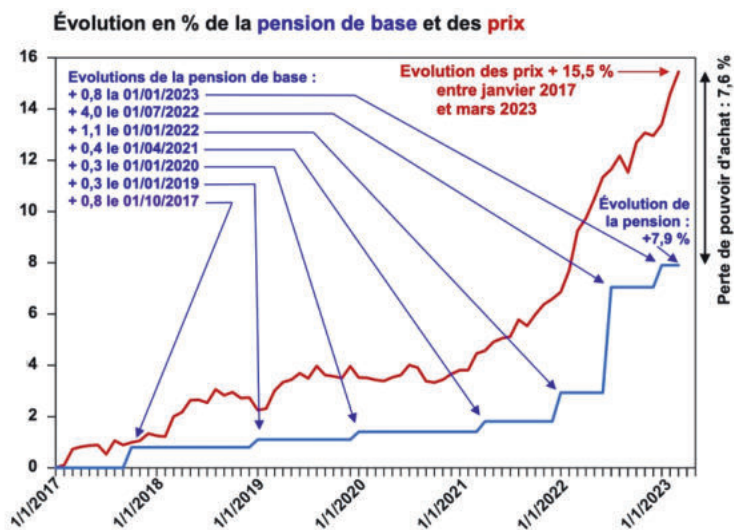
Les prix flambent...

Pourtant, depuis un an, les prix des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles augmentent bien plus que les 6 % de l'inflation officielle : gaz 80 %, électricité 28 %, pâtes 37 %, légumes frais 33 %, beurre 30 %, fromages 25 %, viandes, poissons et œufs 16,4 %, ...

Les retraité-es sont de plus en plus pauvres :

- 13 % ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir,
- 22 % renoncent à des soins et 49 % à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs,
- 33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse dans les zones rurales.

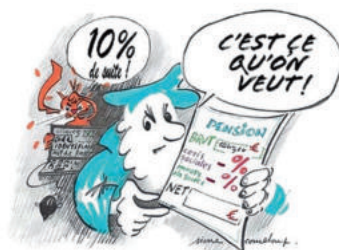
... mais les pensions ne suivent pas les prix



Depuis 2017, depuis l'arrivée à la présidence d'Emmanuel Macron qui s'est fait élire en promettant « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraité-es sera préservé », le pouvoir d'achat des retraité-es a baissé de 7,6 % et a fait perdre plus de 2 mois de pension (et même 9,4 % et 3,3 mois pour les 30 % qui ont subi la hausse de la CSG).

Augmentation immédiate de 10 % des pensions ! Et négociation rapide pour rattraper le pouvoir d'achat perdu.

Signez, faites signer la carte-pétition ci-dessous,
ou signez en ligne sur Internet : <https://chn9.it/DWNh5nnd88>



**+ 10 % d'augmentation
immédiate en 2023
de nos retraites et pensions**

**Ce n'est que justice sociale
pour bien vivre sa retraite**

Nom: Prénom:
Signature:

Pétition à renvoyer à : usairfrancecgt@gmail.com ou « Union Syndicale des Retraités d'Air France
CGT Orly Fret 693 -94394 ORLY AEROGARE CEDEX »

TRANSPORTS AÉRIENS LE RETRAITÉ

Directeur de la publication : M. Yvon TOUIL - « Union Syndicale des Retraités d'Air France - CGT Orly Fret 693 - 94394 ORLY AEROGARE CEDEX » - Tél.: 01 41 56 04 04
Courriel : usairfrancecgt@gmail.com - Administration : 263, rue de Paris - 93100 Montreuil - Commission paritaire n° 1119-S-07064 - Imprimé par Rivet Presse Édition Limoges.

